

NOTICES
SUR
L'ÉTAT ACTUEL
DE LA PERSE.





Mir-Davoud-Khadour de Melik Schahnazar Envoyé du Roi de Perse actuel.

ETAT ACTUEL DE LA PERSE

PAR

Mir-Davoud-Zadour de Mélélik
Schahnazar,
Chevalier des ordres du Soleil et du Lion,

ENVOYÉ

en France en 1816

Imprimé en Persan, et traduit en Armenien et en François

Par J. CHAHAN DE CIRBIED,

Professeur d'Armenien à l'école des Langues orientales.
*Augmenté d'une notice historique sur ce Royaume
et sur son Souverain.*

*Etablissement Oriental.
Frédéric Adeling.
1827.*



PARIS

NEPVEU, Libraire, Passage des Panoramas, N.º 26.
1817.

NOTICES

SUR

L'ÉTAT ACTUEL DE LA PERSE,

EN PERSAN, EN ARMÉNIEN ET EN FRANÇAIS;

PAR

MYR-DÂVOUD-ZADOOR DE MELIK SCHAHNAZAR,
Envoyé de Perse en France;

ET MM.

LANGLÈS, Chevalier de Saint-Waladimir, Membre de
l'Institut royal de France, de la Société asiatique de
Calcutta, &c. &c.

CHAHAN DE CIRBIED, Professeur d'arménien à l'École
royale et spéciale des langues orientales.

*Établissement Oriental.
Frédéric Adeling.
1827.*

PARIS,

IMPRIMERIE ROYALE.

Chez NEPVEU, Libraire, passage des Panoramas, n.º 26.

1818.

XVI-3548

• 1891-1892 - 1893-1894
• 1894-1895 - 1896-1897
• 1897-1898 - 1899-1900

21

DÉTAILS
SUR
LA SITUATION ACTUELLE
DU
ROYAUME DE PERSE.



DÉTAILS
SUR
LA SITUATION ACTUELLE
DU

ROYAUME DE PERSE,

*DONNÉS par MYR-DAVOUD-ZADOUR
DE MELIK CHAHNAZAR, Chevalier de
la première classe des ordres du Soleil et
du Lion de Perse ;*

*TRADUITS de l'arménien par M. CIRBIED,
Professeur d'arménien à la Bibliothèque du
Roi, Membre de la Société royale des
Antiquaires de France, etc.*

LE royaume de Perse éprouva, à
diverses époques, des changemens

et des révolutions remarquables dans ses affaires politiques; mais, en aucun temps, la Perse n'a possédé un gouvernement aussi bien organisé sur des principes de justice et d'équité, que celui qui existe aujourd'hui sous la dynastie régnante des Cadjârs. Cette famille, qui, selon quelques traditions, tire son origine de celle de Genghiz-Khân, s'était établie depuis plusieurs siècles sur les frontières septentrionales de la Perse: après le règne de Nâdir-châh (Thahmâs-Couly-Khân), elle devint très-puissante dans ces contrées, et parvint à un haut degré de considération parmi les principales familles du royaume.

En 1784 de J. C., Aghâ - Mohammed - châh , de cette illustre tribu , s'empara de toutes les provinces de Perse sur ses rivaux , qu'il terrassa successivement , et il régna pendant dix années. Son neveu Fethâly-châh lui succéda , avec l'assentiment des peuples de la Perse.

Dans toutes les affaires , les Câdhjars ont pris pour base de l'édifice de leur gouvernement , la sagesse et la justice , et ils ont ainsi gagné le cœur de tous les Persans. Dans l'ancienne manière d'administrer la justice , les Câdhys , et les Gouverneurs de villes et de cantons , jugeaient les affaires arbitrairement , exerçaient mille vexations sur le peuple , et

mécontentaient tout le monde. Mais à présent tous les procès sont mûrement examinés, et le plus souvent en présence d'un Châh-zâdèh [Prince du sang]. Dans les temps antérieurs, les juges n'avaient d'autres moyens de vivre que les honoraires qu'ils devaient recevoir des parties; au lieu qu'aujourd'hui les juges ont des revenus annuels fixés par le Gouvernement, et il leur est défendu, sous les peines les plus sévères, d'accepter le moindre présent. Dans les siècles précédens, un grand nombre d'habitans de la Perse portaient leurs richesses et leur industrie dans les pays étrangers, pour se soustraire aux avanies, ainsi qu'aux impôts

excessifs qu'on leur demandait : mais aujourd'hui la patrie voit rentrer dans son sein les Persans qui s'étaient réfugiés dans d'autres pays ; des étrangers mêmes cherchent à s'établir en Perse, où le Gouvernement accorde à tout le monde une juste liberté et une sage protection pour le commerce et d'autres entreprises. Auparavant, le peuple Persan avait de l'aversion pour tous ceux qui étaient d'une secte ou d'une religion différente : maintenant, les exercices de tous les cultes y sont libres sans distinction, et jouissent d'une protection égale. On rencontrait autrefois, dans plusieurs provinces de la Perse, un grand nombre de voleurs

que l'on ne s'occupait point de détruire ou de punir : mais la sécurité règne aujourd'hui par-tout , dans les villes et sur les grands chemins. La discipline militaire et la manière de faire la guerre qui étaient anciennement en usage , ont été remplacées par les formes européennes , dont les progrès sont déjà sensibles dans le costume , dans les exercices , et généralement dans tout ce qui concerne l'organisation des armées.

Lorsque le Roi confie l'administration des affaires aux Princes ses fils ou aux Khâns , il exige d'eux une promesse écrite de lui obéir en tout , de régler les droits de chacun avec impartialité , et de poursuivre les

malfaiteurs. Ceux-ci obligent de leur côté les Gouverneurs des cantons qui sont sous leurs ordres, à remplir leurs devoirs sans fraude ni prévarication, à empêcher toute espèce de vexations, sous peine de mort, et à se rendre même responsables de la conduite de leurs administrés.

Si Fethàly-châh tient les rênes du gouvernement d'une main aussi ferme, son fils Abbâs Mirzâ, héritier présomptif de la couronne, et Lieutenant général du royaume, qui gouverne la province d'Aderbâïdjân, marche fidèlement sur les traces de son père; il acquiert de jour en jour de nouvelles connaissances, en conduisant les affaires de l'État

d'après les volontés du Roi, et selon les réglemens arrêtés par lui.

Telles sont les formes du gouvernement établi aujourd'hui en Perse, où les individus, les propriétés, les croyances religieuses, jouissent de toute la liberté et de toute la protection qu'on peut souhaiter. La bonté du Roi est reconnue dans tout le royaume; et toutes les actions de ce prince, dictées par la justice, l'affabilité et la clémence, le rendent de plus en plus cher à ses sujets. Pour en donner une faible idée, je rapporterai ici quelques faits très-récens.

Dans l'année 1813, les habitans du Khorâçân se révoltèrent et vou-

lurent se rendre indépendans. La nouvelle de cet événement étant bientôt arrivée chez les Afghâns, leur Roi Châh-Mahmoud se disposa à fomenter leur révolte et à leur donner des secours. Il rassembla alors une armée et l'envoya dans le Khorâçân sous le commandement de son fils Châh-zâdeh Kâmrân. Ces nouvelles parvinrent en même tems aux oreilles de Fethâly-Châh, qui, de son côté, donna l'ordre de former une armée pour marcher contre eux, et confia l'expédition à Ismâïl-Khân-Thelâï. Ce Général venait de partir, quand on apprit à Thehrân que Suleymân-Khân-Câdjâr, Gouverneur